Le montant de la location se compose ainsi :

Pour les personnes extérieures à la commune : 300 € pour la location + 50 € de forfait gaz/électricité en période été du 30/03/2026 au 31/10/26 ou 100 € en période hiver du 1er janvier 2026 au 29/03/26 et du 01/11/2026 au 31/12/26.

Si vous habitez la commune de la Genête : 180€ pour la location + + 50 € de forfait gaz/électricité en période été du 30/03/2026 au 31/10/26 ou 100 € en période hiver du 1er janvier 2026 au 29/03/26 et du 01/11/2026 au 31/12/26.

Dans tous les cas, il vous sera demandé avec votre contrat :
- Un chèque d'acompte de 75€ (45 si vous êtes résident de la commune) ainsi que trois chèques de cautions (500€/100€/100€). Merci de prévoir le chèque de solde au moment de la remise des clés. Tous les chèques sont à libellés à l'ordre du Trésor Public.
Il vous sera également demandé une attestation d'assurance récente , ainsi qu'un justificatif de domicile au nom du titulaire du contrat de location.

La remise des clés a lieux le vendredi précédent à 14h avec état des lieux, restitution le lundi suivant à 9h00 avec états des lieux.

Veuillez noter que la capacité maximum de la salle est de 115 personnes,19 dans la mezzanine et qu'il est interdits de sortir le mobilier (tables, chaises...) à l'extérieur de la Tour, sauf salon jardin plastique , (si nécessaire, vous avez la possibilité de louer des barnums, des tables, des bancs via le comté des fêtes, voir les conditions sur le site www.lagenete.fr).

Pour toutes demandes de location merci de contacter l'équipe municipale en adressant votre demande par mail : reservation.lagenete@gmail.com